REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2011 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 6 juillet 2011 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Monsieur Philippe TEJEDOR, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Michel SINOIR, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;
- Madame Isabelle SARTHOU, chef du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Mme Francisca GARCIA, responsable du pôle évolution professionnelle de FranceAgriMer.

Membres suppléants

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Monsieur Paul MERLIN, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Eddy ALLAIN, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;

- Monsieur Jacques FAUVEL, adjoint au chef du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Madame Valérie KLEEFSTRA, chef du service emploi, évolution et compétences à la direction des ressources humaines de l'agence de services et de paiement.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Guislaine DROIN	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	UNSA
- Monsieur Dominique LO FARO	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Sylviane LACOMBE	secrétaire administratif de classe supérieure	UNSA
- Madame Emmanuella SCETBUN	secrétaire administratif de classe supérieure	CFDT
- Madame Candida FERREIRA	secrétaire administratif de classe normale	UNSA
- Madame Barbara TREMARE	secrétaire administratif de classe normale	CGT
- Madame Lise VIDAL	secrétaire administratif de classe normale	FO

Membres suppléants

- Madame Sylvie GARCIA	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	UNSA
- Madame Brigitte THABARD BOUCARD	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Christine VALLANTIN	secrétaire administratif de classe supérieure	UNSA
- Madame Corinne BONFILS	secrétaire administratif de classe supérieure	CFDT
- Madame Clotilde LABANDEHORE	secrétaire administratif de classe normale	UNSA
- Madame Martine PILLON	secrétaire administratif de classe normale	CGT
- Monsieur Laurent MECHOUK	secrétaire administratif de classe normale	FO

Article 2 – L'arrêté du 26 mai 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 15 NOV. 2016

Pour le ministre, et par délégation,
L'Adjoint à la sous-directrice mobilités, emplois, carrières,

Patrice CHAZAL